DEC152459INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 142242INC du 10 octobre 2014 portant nomination de Monsieur Daniel BORGIS en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE:

Article 1er

Monsieur Daniel BORGIS, Directeur de recherche de 1ère classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie théorique et calcul scientifique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel BORGIS demeure affecté à l'UMR8640 - Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR) - ENS Paris - Département de Chimie, 24 rue Lhomond – PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Daniel BORGIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Le président Alain Fuchs